

Identification de l'école

ECOLE DES ESTELLES

0250647 T

MANDEURE

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <p><input type="radio"/> > CONSEIL D'ECOLE</p> <p><input type="radio"/> CONSEIL DE MAITRES</p> <p><input type="radio"/> CONSEIL DE CYCLE</p> | <p>N° : 1</p> <p>DATE : 6 novembre 2020</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><u>Ordre du jour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation des membres du Conseil Rappel des attributions du Conseil d'école Le bilan des élections 2. approbation du 3ième conseil d'école 2019/2020 3. La rentrée 2020/2021 4. Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2021/2022 5. Le règlement intérieur 6. La sécurité à l'école 7. La situation sanitaire 8. Les travaux 9. Les Projets de l'année 10. Le périscolaire 11. La coopérative scolaire 12. Questions diverses | <p><u>PARTICIPANTS</u></p> <p><u>Membres présents :</u> <u>Représentants parents</u> Mmes Generet, Baldini, Mercier</p> <p><u>Enseignants :</u> Mmes Brochard, Prongué, Bonnemain, Lamboeuf et M Choulet</p> <p><u>Représentants municipalité</u> Mme Pernot (Adj aux affaires scolaires)</p> <p><u>Membres excusés :</u> Mme Antoine (IEN), Mme Virgille (DDEN), Mme Merzoug (Psy scol), Mme Thirode (Parent élu)</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| |
|---------------------------------------------------------|
| <p><u>RELEVE DE CONCLUSIONS</u> cf compte-rendu</p> |
|---------------------------------------------------------|

| |
|----------------------------------------|
| <p><u>OBSERVATIONS – REMARQUES</u></p> |
|----------------------------------------|

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
DES ESTELLES
Rue des Gravieres
25 350 MANDEURE
Tél. 03.81.37.20.50



1er Conseil d'École 2019/2020
Vendredi 6 Novembre - 17h
École Des Estelles

Membres présents :

Mmes Generet, Baldini, Mercier (représentants des parents)
Mmes Brochard, Prongué, Bonnemain, Lamboeuf et M. Choulet (enseignants)
Mme Pernot (mairie – Adjointe aux affaires scolaires)

Membres excusés : Mme Antoine (IEN), Mme Virgille (DDEN), Mme Merzoug (Psy scol), Mme Thirode (Parent élu)

Secrétaire de séance : Mme Brochard

Préambule :

Ordre du jour :

- Présentation des membres du Conseil
 - ✗ Rappel des attributions du Conseil d'école
 - ✗ Le bilan des élections
- Approbation du compte-rendu du 3ème conseil d'école 2019/2020
- La rentrée 2020/2021
 - ✗ Effectifs
 - ✗ Organisation pédagogique
 - ✗ Personnels
 - ✗ RASED
 - ✗ Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
- L'année scolaire 2021/2022
 - ✗ Effectifs
- Le règlement intérieur
- La sécurité à l'école (PPMS, Exercices d'évacuation et de confinement,....)
- La situation sanitaire
- Les travaux à l'école
- Les Projets pédagogiques de l'année
- Le périscolaire
- La coopérative scolaire
- Questions diverses

o Présentation des membres du Conseil

Le président du conseil d'école est la directrice d'école : Mme Brochard

Les représentants des parents d'élèves : 5 Titulaires : Mmes Baldini, Generet, Thyrode, Mercier et M Collet et 1 suppléant : Mme Collet

Le maire et une représentante de la municipalité : M. Hoquet, Mme Pernot

Les enseignants : Mmes Lamboeuf, Prongué, Bonnemain, Legrand et M Choulet

Les membres du RASED : Mme Merzoug

Le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) : Mme Virgille

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale est membre de droit : Mme Antoine

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

✕ Rappel des attributions du Conseil d'école

Il est impliqué dans l'élaboration du règlement intérieur et le vote.

Il peut établir un projet d'organisation de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- d) Les activités périscolaires ;
- e) La restauration scolaire ;
- f) L'hygiène scolaire ;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

Il étudie, donne son avis et adopte le projet d'école.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Il est informé de l'organisation pédagogique et des aides spécialisées.

✕ Le bilan des élections

Les parents et les enseignants qui ont participé au dépouillement des élections sont remerciés.

Il y a eu 80 votants pour 189 parents/électeurs, soit 42,33 % de participation.

Sur les 80 votes, on a compté 10 bulletins blancs ou nuls.

La participation se maintient à un niveau moyen. Tous les votes ont été faits par correspondance (Décision du conseil exceptionnel du 13 Septembre 2019).

La liste unique a donc été élue. 6 noms y figuraient : 5 titulaires, 1 suppléant.

Pour rappel : 2019/2020 : 189 électeurs ; 80 votants (10 bulletins nuls ou blancs) 42,33%

2018/2019 : 181 électeurs, 81 votants (7 bulletins nuls ou blancs) 44,75%

2017/2018 : 179 électeurs 83 votants (6 bulletins nuls ou blancs) 46,37%

2016/2017 : 178 électeurs, 93 votants (26 bulletins nuls ou blancs) 52,25%

2015/2016 : 212 électeurs, 116 votants (17 bulletins nuls ou blancs) 54,7%

2014/2015 : 190 électeurs, 102 votants (19 bulletins nuls ou blancs) 53,7%

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école du 23 juin 2020: approuvé à l'unanimité**

- **La rentrée 2020 / 2021**

- ✳ Effectifs

- 120 élèves inscrits à la rentrée et 120 élèves aujourd'hui avec

- > 1 arrivée en CP

- > 1 départ en CM1

120 élèves étaient annoncés en juin.

Tous les élèves inscrits étaient présent le jour de la rentrée.

- ✳ Répartition pédagogique

- Cp : 25, Ce1 :21 ; Ce2 : 29 ; Cm1 : 20 ; Cm2 : 25

- ✳ Personnels

- Les enseignants :

- Pas de changement dans l'équipe enseignante :

- Mme Lamboeuf (CP) ; Mme Brochard (CE1 + direction) ; M Choulet (CE2) ; Mme Prongué (CM1) et Mme Bonnemain (CM2).

- Mme Legrand assure la décharge de Mme Brochard dans la classe de CE1 pour la deuxième année

- Les intervenants :

- Mme Tyrode est notre intervenante BCD/Littérature.

- M Tasca est notre intervenant en musique

- Le personnel non enseignant :

- Mme Doulos, AESH, intervenait 21h/semaine auprès de deux élèves et n'interviendra plus que 15h dans notre école à partir du lundi 9 Novembre.

- ✳ RASED

- Mme Merzoug, Psychologue scolaire, interviendra sur notre école suivant nos besoins et nos demandes.

- Un poste de Maître E sur la circonscription étant resté vaquant à l'issu du mouvement des enseignants, aucune prise en charge ne sera faite sur notre école.

- Lors de la réunion de suivi des enfants en difficulté, nous avons estimé que 16 élèves (6 CP, 4 CE1 et 6 CE2)) auraient besoin d'une prise en charge par le maître E.

Toute l'équipe enseignante et les parents d'élèves élus regrettent que le poste de maître E ne soit pas pourvu car les élèves en difficultés en sont les premières victimes.

- ✳ Les activités Pédagogiques Complémentaires APC

Elles se déroulent :

- le jeudi de 16h30 à 17h30 pour les CE1, CE2, CM1 et CM2

- le vendredi de 16h30 à 17h30 pour les CP.

Elles sont encadrées par les enseignants qui demandent l'accord des parents.

Ces APC permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;

- une aide au travail personnel ;

- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Des instructions ministérielles préconisent que les prises en charge des élèves dans le cadre des APC soient orientées dans le domaine de la lecture et de la compréhension.

La directrice, Mme Brochard, est déchargée de ces APC. Mme Legrand assure ¼ des heures d'APC, soit 9h auprès des CE1. En début d'année, Mme Lamboeuf (Enseignante de CP) a assuré 2h d'APC auprès de quelques élèves de CE1 fragiles afin de les relancer correctement dans les premiers apprentissages.

✘ Les rythmes scolaires

Les 24h d'enseignements hebdomadaires sont réparties sur 8 demi-journées :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

○ L'année scolaire 2021/2022

✘ Les prévisions d'effectifs

Les prévisions pour la rentrée 2021 sont de 118 élèves :

Cp : 23, Ce1 : 25 ; Ce2 : 21 ; Cm1 : 29 ; Cm2 : 20

○ Le règlement intérieur (ci-joint)

Le règlement intérieur de l'école a été établi à partir du règlement départemental.

>>> Le règlement intérieur de l'école a été lu et approuvé à l'unanimité.

○ La sécurité à l'école

> Un nouveau PPMS a été mis en place à la rentrée.

Le PPMS a été présenté et approuvé à l'unanimité ... Il a été signé par l'ensemble du conseil d'école

> Le premier exercice d'évacuation-incendie a eu lieu Jeudi 15 Octobre (compte-rendu joint). Les enseignants et les élèves étaient prévenus. Tous les élèves sont sortis rapidement du bâtiment (1 min 07). Suite à quelques dysfonctionnements, un rappel des consignes a été fait aux élèves et aux enseignants.

- Se déplacer dans le calme
- Fermer les portes des classes
- Bien identifier toutes les sorties de secours
- L'adulte responsable sort en dernier
- Compter les élèves au point de regroupement
- Emporter son cahier d'appel
-

Question à Mme Pernot : Lors de l'exercice d'évacuation, la porte extérieure arrière du bâtiment côté cycle 3 était fermée (ouverture par bouton molette) et cela a perturbé les élèves. Est ce une nouvelle mesure ? La situation rencontrée entraînera une modification du protocole afin de mieux préparer les élèves

> Un exercice académique PPMS Intrusion sera organisé sur le mois de décembre. Le déclenchement se faisait par l'intermédiaire d'un sms envoyé aux directeurs. Nous attendons les directives.

> D'autres exercices d'évacuation-incendie, de confinement seront programmés régulièrement dans les semaines et mois à venir.

- > Les aménagements prévus par la mairie dans le cadre du PPMS risque-intrusion faits pendant les vacances :
 - Installation de plexiglas de part et d'autre du poteau afin de rendre le bouton ouvre-porte du portillon inaccessible depuis l'extérieur

- > Les aménagements encore en attente :
 - L'installation d'un portillon sur l'arrière (Cas Évacuation par local sport)

- > Suite à l'élévation du plan vigipirate au niveau « Alerte Attentat », la municipalité a installé des barrières devant l'école afin d'interdire le stationnement.

o La situation sanitaire

Depuis la rentrée de septembre, chaque classe est accueillie dans un espace défini dans la cour de récréation afin de limiter le brassage des élèves. L'entrée dans le bâtiment se fait de manière échelonnée. Les récréations se font sur deux temps et chaque classe est dans un espace dédié. Les sens de circulation ont été maintenus dans les couloirs. Les lavages de mains sont faits régulièrement (savon + papier individuel ou gel hydroalcoolique). L'ensemble des adultes porte un masque en continu.

Nettoyage des locaux : ménage quotidien complet chaque soir + Deux passages en journée (Matin et après-midi) pour désinfection complémentaire de tous les points de contacts (poignées de portes et fenêtres, robinets, toilettes)

Depuis le 2 Novembre, le port du masque est obligatoire pour tous les élèves à partir de 6 ans. Tous les enfants en sont équipés et respectent la consigne ... Bonne volonté pour tous malgré quelques difficultés pour certains : buée sur lunettes, chaleur, masques trop grands.

La municipalité a donné 8 masques jetables à chaque enfant scolarisé sur la commune >> Distribution faite le 03/11/20

o Les travaux et aménagements à l'école

Travaux réalisés :

- > Rénovation étagère CM1 + mise en peinture
- > Modification étagère CE2 + mise en peinture
- > Réparation cadre porte CP + réglage poignée
- > Déplacement vidéo-projecteur CM2
- > Tracés sur les tableaux mobiles en CP, CE1 et CM1

Demande de travaux non réalisés ou en attente :

- > Nettoyage de la cour, du garage à vélo, de l'escalier central ... Au printemps
- > Réparation des persiennes
- > Réparation des fuites dans la salle de convivialité, dans la BCD et dans la salle APL
- > Remplacement des plaques de plafond détériorées suite aux fuites

Le Budget investissement 2020 :

La somme de 1000€ attribuée à l'école dans le cadre du budget investissement a été suspendue en raison des nombreuses dépenses municipales dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Les enseignants ont donc juste demandé une aide de la mairie pour l'achat d'un lecteur de code-barre afin d'aider à la gestion de la Bibliothèque. Cette demande a été validée. Nous sommes en attente de la livraison du matériel demandé.

Mme Pernot (Adjointe aux affaires scolaires) confirme que la commande a bien été passée et le matériel est en attente de livraison.

o Les Projets de l'année 2020/2021

>> Ceux déjà faits :

- Rencontre avec des auteurs, des illustrateurs dans la semaine du 12 au 16 octobre :
 - CP et CM2 : Laetitia Le Seaux
 - CE1 : Claudine Morel
 - CE2 et CM1 : Kochka
- Visite de la Brigade de Prévention contre la Délinquance Juvénile pour les CM2 le lundi 28 Septembre (droits et devoirs, loi, drogues et nouvelles technologies)

>> En cours ou en attente :

- Activité « Sécurité routière » pour les CM2 avec une sortie en milieu ouvert encadrée par la gendarmerie et les parents bénévoles.
- Heptathlon pour tous
- Rencontre entre les CP et les GS de la maternelle du Breuil
- Carnaval
- Réalisation d'un film d'animation pour les CE2 et CM1
- Visite du Collège pour les CM2
- Cycle natation pour les CE1 (11 séances de début janvier à fin mars) (à Valentigney).
- Classe découverte et sortie de fin d'année

De nombreux projets (Participation à des spectacles) ont déjà dus être annulés suite à la crise sanitaire et les contraintes associées.

- Spectacle « Chut, Oscar ! » avec le Moloco pour les CP et CE1
- Spectacle « Plasticine » avec côté cour pour les CM2

>> Renouvellement de la charte du parent accompagnateur (en pièce jointe) : Tous les parents qui accompagneront une sortie ou activité scolaire devront signer cette charte qui rappelle les droits et devoirs des accompagnateurs.

Intervention de Mme Brochard : Il est difficile de faire des projets pour cette année car il y a de nombreuses contraintes liées à la crise sanitaire et ces contraintes évoluent régulièrement. Toute l'équipe enseignante a la volonté que les activités proposées aux élèves soient faites dans le respect des règles sanitaires afin de préserver au maximum l'intégrité physique de tous.

o Le Périscolaire

Les services péri-scolaires sont très sollicités notamment la restauration ce qui a impliqué la mise en place de deux services le midi.

Un protocole sanitaire a été établi afin de respecter les demandes du gouvernement.

Suite à l'élévation du plan Vigipirate au niveau « Alerte Attentat », le portillon de la cour est fermé sur le temps d'accueil du péri-scolaire. Les parents doivent désormais signaler l'arrivée de leur enfant en sonnant au portillon et attendre l'ouverture.

o La coopérative scolaire

Elle vise à développer l'esprit de solidarité entre les élèves et à améliorer le cadre scolaire et les conditions de travail et de vie des élèves dans l'école. L'argent versé est géré par la coopérative de l'école et contrôlé par l'OCCE. Il est rappelé que les membres du conseil d'école peuvent avoir accès aux comptes de la coopérative.

Solde au 6 novembre 2020: 9448,59 € (Solde au 31 août 2020: 8692,47€)

Les dépenses : 286,88 €

Frais OCCE : 278,50 €

Cotisations OCCE : 239,40 €

Assurance : 31,50 €

Frais d'édition : 8 €

Activités éducatives :

- Achat de petit matériel (huile de lin) : 7,98 €

Les recettes : 1 043 €

Cotisations des familles : 1043 €

- Questions et informations diverses

Problème récurrent du stationnement :

Des parents d'élèves signalent que les problèmes de stationnement continuent : beaucoup de parents continuent de s'arrêter n'importe où alors que des places de parking sont disponibles. Et malheureusement, nous ne sommes pas à l'abri d'un accident suite à ces mauvais comportements.

Mme Brochard a transmis une information à l'ensemble des parents par l'intermédiaire du cahier de liaison mais avec très peu de conséquences sur les mauvais comportements. Quelques mots de parents en retour de très mauvaise foi ... c'est regrettable.

Depuis la pose des barrières le long de l'arrêt de bus, le problème s'est amplifié. Les parents s'arrêtent encore davantage sur la route dans la courbe devant la grille surtout à l'heure de sortie des classes.

La verbalisation est peut être la seule solution pour faire comprendre aux parents indisciplinés que leur mauvais comportement routier n'est pas acceptable.

Mme Pernot informera la police municipale et signale que des verbalisations ont été dressées à l'école de La Fontenotte pour des problèmes identiques.

Port du masque par les élèves pendant les séances de sport :

Intervention de Mme Baldini qui a été questionnée par plusieurs parents sur le port du masque pendant les séances de sport.

Réponse de l'équipe enseignante : Les enseignants s'appuient sur les directives gouvernementales pour la pratique du sport à l'école et notamment pour le choix d'activités où la distanciation physique peut être respectée. Selon le protocole sanitaire, il est autorisé de retirer son masque lors des activités en extérieurs

mais les enseignants se trouvent alors confrontés au problème de la manipulation et du stockage des masques. Les enseignants ont fait le choix de maintenir et adapter les activités : pauses régulières dans l'activité et possibilité de baisser son masque, échauffements sans temps de course.
Le matériel utilisé est régulièrement désinfecté.

> Depuis la rentrée de septembre 2018, l'école des Estelles a un nouveau site (<http://prim-les-estelles-mandeure.ac-besancon.fr/>).

La séance est levée à 18h 30

Le prochain conseil est fixé au vendredi 12 mars à 17h

La secrétaire de séance

Mme Brochard



La directrice

Mme Brochard

